



# Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2014

Procès-verbal n° 6

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz  
du lundi 26 août 2013 à 19h30  
Salle de gymnastique, Fontaines

Après modification, l'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2013 ;
3. Communications du président ;
4. Chauffage à distance de Cernier ;
  - a. Demande d'un crédit d'étude de CHF 51'000.- et extension sur le village de Fontainemelon ;
  - b. Participation à la société ;
  - c. Modification du plan spécial du Site de Cernier ;
  - d. Cadastre des énergies ;
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 630'000.- pour le changement de 700 luminaires hors normes ;
6. Projet ACCORD et réorganisation du guichet social régional ;
7. Viabilisation du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys ;
  - a. Modification partielle du plan d'aménagement local ;
  - b. Transfert de terrains ;
  - c. Demande d'un crédit de CHF 625'000.- pour cette viabilisation ;
8. Rapport relatif à la vente d'un objet immobilier et à l'octroi de superficie pour le local des pansements à Savagnier en faveur de la FSG Savagnier et de la Société des amis de la patinoire ;
9. Rapport de la Commission des règlements sur la modification du Règlement général ;
10. Motions et propositions ;
11. Interpellations et questions ;
  - a. Réponse à l'interpellation Jan Villat « horaires scolaires » ;
  - b. Interpellation Pierre-Alain Bueche « village de Coffrane » ;
12. Communications du Conseil communal.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### Ouverture de la séance par son président :

**M. Christian Blandenier (ci-après « le président »)** a le plaisir d'ouvrir la sixième séance du Conseil général de Val-de-Ruz. Il espère que toutes les personnes présentes ont passé de bonnes vacances et ont rechargé leurs batteries. Pour lui cette séance est peut-être trop proche des vacances, la mise au point des rapports, leur traitements en commission et en séance de groupe s'en est ressenti : il est vraisemblable que la séance d'août 2014 ait lieu en septembre.

#### 1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Membres excusés : 1

Membres absents : 0

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

#### 2. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2013 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

#### 3. Communications du président

**Le président** annonce qu'en date du 27 juin 2013, une séance a été organisée afin d'effectuer un bilan et de déterminer les perspectives de fonctionnement du Conseil général. Les membres du Conseil communal, du bureau du Conseil général et les chefs de groupe y participaient. Il a été constaté que les séances du Conseil général sont assez longues, parfois plus de quatre heures. Cependant, ce dernier fonctionne bien, les interventions sont préparées et vont à l'essentiel. Il a été décidé, pour éviter de décourager les conseillers généraux, de renoncer à ajouter des séances supplémentaires aux séances bimestrielles. Néanmoins, il s'agira toujours d'être court dans les interventions. La décision a été prise de faire signer la liste de présence à l'entrée, ce qui a été fait pour cette séance et qui fonctionne bien. Il a été décidé également que les procès-verbaux des séances de commissions liées à une séance du Conseil général doivent pouvoir parvenir aux conseillers généraux avant la séance plénière. Il faut également éviter d'avoir trop d'éléments nouveaux quelques heures avant la séance. Le délai du dimanche soir est idéal pour la remise des amendements étant donné que le Conseil communal se réunit le lundi matin pour statuer. Le fichier faisant la synthèse des amendements doit être remis par e-mail aux membres du Conseil général au plus tard le lundi de la séance en début d'après-midi. Les rapports sont envoyés par e-mail et disponibles de manière papier à la chancellerie pour les conseillers généraux qui le souhaitent. Il s'agit de trouver un moyen informatique simple et pratique pour le tri des documents liés à la séance. Pour cette séance, les conseillers généraux ont reçu les documents de manière compressés et numérotés, selon l'ordre du jour et cela permet de se retrouver avec les PDF.

Il a été également indiqué que l'installation d'un Wifi sur les lieux de séances n'était pas encore absolument nécessaire. Le tournus pour les séances du Conseil général est maintenu pour l'année 2013, il sera rediscuté dans le courant de l'automne pour la mise en place des séances 2014. Finalement, il a été souhaité d'organiser une sortie du Conseil général pour permettre à ses membres de mieux se connaître dans un cadre plus décontracté. Il en sera reparlé dans les communications du Conseil communal.

**Le président** souligne que selon le point 3.18 du Règlement général, il doit rappeler l'ordre du jour. Par rapport à l'ordre du jour initial, il faut prendre note que le point consacré au crédit de CHF 90'000.- pour l'estimation du patrimoine immobilier a été retiré par le Conseil communal. Une deuxième modification



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

de l'ordre du jour est demandée afin de commencer la séance par le chauffage à distance de Cernier, vu la présence de la directrice général de Viteos SA, Mme Josette Frésard. Aucune opposition n'est formulée.

### 4. Chauffage à distance de Cernier

**Le président** informe qu'une séance des membres du bureau du Conseil général a eu lieu et suite à cette dernière, il est proposé que le Conseil communal, pour ce sujet relativement technique, puisse compter exceptionnellement sur la présence de Mme Josette Frésard. Aucune opposition n'est formulée par le Conseil général. Selon le président, il ne faut pas oublier qu'une séance du Conseil général est une séance où les points politiques se règlent et ce n'est pas une séance de commission dans laquelle sont discutés les éléments techniques. Il est important qu'à l'avenir, ce travail se fasse en amont du Conseil général, dans les séances de commissions. Pour cette séance, la présence de Mme Josette Frésard doit rester une exception.

**M. Pascal Truong (JLR)** annonce à l'assemblée, au Conseil communal ainsi qu'à l'ensemble des concitoyens, le soutien du groupe PLR-PDC à toutes les mesures technologiques permettant de réduire l'utilisation de combustible fossile ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique. Il relève que le groupe apprécie également le fait d'utiliser une source renouvelable d'énergie, locale, qui permettra de rétribuer le travail forestier à juste prix. Néanmoins, il regrette que, peu après les moissons, le Conseil communal veuille déjà « mettre la charrue avant les bœufs ». Le projet du CAD (chauffage à distance) à Cernier s'étant montré trop peu rentable, il comprend la volonté du Conseil communal de poursuivre le projet en élargissant le périmètre en direction de Fontainemelon, avec son industrie et ses immeubles locatifs, gros consommateurs de chaleurs. Le groupe déplore qu'aucune étude ni pré-engagement de ces consommateurs ne puisse être présenté à ce jour.

Il précise que la partie libérale du groupe PLR-PDC voit d'un mauvais œil les obligations de participations ou de raccordements à un système, même lorsqu'il est laissé l'opportunité d'utiliser une autre source renouvelable. Il est fort possible qu'une majorité du groupe refusera l'arrêté concernant le cadastre de l'énergie. Le groupe espère que le Conseil communal et son experte apporteront les réponses aux interrogations et invite le Conseil général à accepter l'entrée en matière.

**M. Pierre Studer (PS)** annonce que le groupe PS a lu attentivement le rapport du Conseil communal au sujet du développement d'un CAD Cernier-Fontainemelon. En préambule, il souhaite souligner que le parti socialiste soutient les initiatives qui visent à l'autonomie énergétique du Val-de-Ruz. Actuellement, l'occasion se présente de pouvoir se prononcer sur un projet pilote dans le cadre du projet Solution, soutenu par une subvention européenne.

Il s'agit d'une démarche qui concerne autant les économies d'énergie que le développement d'alternatives dans l'approvisionnement en énergie. A Cernier, l'occasion s'est présentée de pouvoir développer des expertises énergétiques, d'optimiser des systèmes de chauffage, d'isoler les bâtiments et faire du smart metering.

Le but de ces projets Solution est de démontrer que des communautés de petites dimensions (environ 2'000 habitants pour Cernier) peuvent prétendre atteindre l'autonomie énergétique moyennant principalement la reconversion de leur approvisionnement en électricité (pour Cernier au départ, il s'agissait principalement de photovoltaïques et d'éoliennes) et en chaleur en passant de l'énergie fossile à l'énergie locale, à savoir le bois. C'est la solution idéale pour le Val-de-Ruz, étant donné que les forêts vaudruziennes produisent 400 m<sup>3</sup> de bois par jour.

**M. Pierre Studer (PS)** relève que tous les partis ont annoncé leur soutien à ces projets d'avenir lors des dernières élections. Les solutions mises en œuvre à Cernier devraient donc pouvoir servir d'exemple pour les autres villages du Val-de-Ruz et du Canton. A propos des arrêtés de ce soir, le principal engagement financier qui est demandé est de donner les compétences au Conseil communal de pouvoir



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

étendre le projet initial au village de Fontainemelon. En augmentant le budget initial décidé par le Conseil général de Cernier en janvier 2012, la Commune de Val-de-Ruz sera en mesure de participer pleinement, avec 10% du capital d'une nouvelle société anonyme à créer, à la gestion d'un CAD plus étendu qu'imaginé au départ.

A cette occasion et à titre personnel, **M. Pierre Studer (PS)** souligne les bienfaits de la fusion, sachant que durant les législatures précédentes, les autorités politiques de Cernier n'ont pas imaginé que le CAD pourrait passer les limites communales.

L'extension du CAD originel ne peut être que profitable à tous les utilisateurs, sachant que les zones construites à Fontainemelon sont pour la plupart denses et que chaque raccordement de locatifs et éventuellement d'usines supplémentaires donnent plus d'assise à ce projet. A propos des utilisateurs, il faut mentionner que tous les bâtiments communaux situés à Cernier devraient être raccordés au futur CAD, à commencer par l'école primaire et enfantine, dont le chauffage à gaz doit être changé d'ici trois ans. C'est une des raisons qui a amené le législatif de Cernier à s'engager, avec une participation minoritaire, dans la future entité qui gèrera la construction et l'utilisation de ce chauffage. Une autre bonne raison concerne le dimensionnement et la planification des travaux à réaliser, sachant qu'il est idéal de pouvoir les coordonner avec les réfections des rues des villages concernés.

En ce qui concerne Cernier, **M. Pierre Studer (PS)** rappelle que le projet a été présenté une première fois en 2010 à la population de Cernier. A cette occasion, il y a eu un article dans le Temps du 18.12.2010, écrit par Pierre-Emmanuel Buss. Il cite : « *La construction d'un chauffage à distance, également soutenu par le Canton et la Confédération, constituera une évolution. Selon les estimations de Planair, l'installation fournira 60% des besoins en chaleur de la Commune. Il devrait entrer en fonction fin 2012. Plusieurs propriétaires ont déjà fait part de leur intérêt à être raccordés. Les écoles primaires et secondaires sont sur les rangs comme les bâtiments communaux. La centrale de chauffe sera dimensionnée afin de faire face à des conditions extérieures etc.* ». En 2011, plusieurs négociations ont eu lieu pour définir le périmètre du projet initial. En 2012, les propriétaires ont reçu un exemple de contrat (avec taxe de raccordement à un prix de CHF 0.18 le kWh, puis CHF 0.165 le kWh) pour avoir la confirmation de leur engagement si le projet devait être réalisé. Lors d'une séance d'information le 05.09.2012, le Conseil communal et les représentants de Viteos SA ont répondu en détails sur les contours du projet, les maisons qui pouvaient se raccorder et le calendrier des travaux, sachant que chaque propriétaire intéressé voulait savoir à partir de quelle date il pourrait bénéficier de cette chaleur. Aussi bien la direction de Viteos SA que les autorités communales de Cernier ont pris des engagements vis-à-vis de la population de Cernier.

Ces engagements sont avant tout basés sur la grande expérience de Viteos SA qui a déjà plusieurs réalisations à son actif. Selon les calculs effectués, le projet est déjà financièrement viable et il deviendra encore plus intéressant à long terme. De plus, Cernier est en pleine croissance et nombre de promoteurs attendent un engagement clair de la Commune pour leurs futures réalisations.

En conclusion, il est important de donner un soutien politique clair à ce projet afin de pouvoir obtenir le maximum de subvention de la Communauté européenne, ajouté aux aides de la Confédération et du Canton. Il rappelle que les subventions européennes seront décidées en août 2014. Il faut également pouvoir conforter tous les propriétaires qui s'intéressent à cette solution d'avenir, que leur CAD verra le jour ces prochains mois dans des conditions optimales. C'est pourquoi le parti socialiste soutiendra l'adoption des quatre arrêtés soumis.

**M. Douard Romain (Les Verts)** explique que le projet de CAD est mentionné dans le programme de fusion 2013 dont l'autonomie énergétique est l'un des axes. L'autonomie énergétique au Val-de-Ruz passe par l'utilisation d'énergies renouvelables, plus particulièrement le chauffage au bois. C'est un gros projet qui permettra une meilleure utilisation d'une ressource actuellement sous-exploitée. Grâce à ce projet, il pourra être utilisé sur place la principale ressource du Val-de-Ruz, soit le bois. C'est aussi l'occasion de donner au Val-de-Ruz une visibilité européenne et il faut donc profiter de ce projet.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Comme il est fait mention dans le rapport de fusion, le CAD sera plus efficace dans une commune unique. Pour ces raisons, le groupe des Verts soutient ce projet.

**M. François Cuche (CC)** remercie les groupes politiques pour ce débat d'entrée en matière. Il explique que c'est un dossier difficile qui a fait transpirer le Conseil communal durant les premiers mois de son activité. Le Conseil communal a travaillé d'arrache-pied avec Viteos SA et il lui semblait qu'il fallait trouver une solution pour aller de l'avant et pour pouvoir rester dans une fourchette économique acceptable. Il relève que ce travail sur le CAD était important, mais chaque semaine et chaque mois il y avait de nouveaux éléments à intégrer dans la réflexion.

Il a entendu que le rapport était diversement apprécié, notamment par un certains nombres d'éléments lacunaires. Il précise que le Conseil communal n'a pas pu incorporer tous les éléments prévus notamment, par rapport à Viteos SA qui, pour des raisons commerciales, a demandé une certaine discrétion. Les chiffres donnés sont ceux avec lesquels le Conseil communal a travaillé. Si Mme Josette Frésard est présente, c'est aussi pour apporter un certain nombre d'éléments permettant de mieux comprendre ce projet. Il est clair que c'est un projet évolutif qui s'est développé régulièrement en une année et qui ne ressemble plus à celui de Cernier. Le projet de Cernier a été repris parce que la convention de fusion était très claire, le Conseil communal devait reprendre ce qui avait été décidé dans les anciennes communes avant la fusion. Cela a été une bonne surprise de trouver ce projet Solution avec des éléments importants en termes de développement durable. Ce qui va tout-à-fait dans le sens de la politique du Conseil communal.

Le Conseil communal a aussi dû être convaincu. De plus, il s'est référé à la campagne électorale de 2012 où Les Verts disaient « Favorisons les chauffages centraux à bois, une richesse de nos forêts ». Le groupe PDC prônait le développement à l'autonomie énergétique propre et renouvelable de la commune et le parti socialiste fondait sa campagne sur la réalisation d'un agenda 21 du développement durable et l'atteinte d'une autonomie énergétique dans les 20 ans. Le PLR déclarait avec conviction « Depuis le sommet de Rio en 1992, le développement durable est sur toutes les lèvres et mis à toutes les sauces. Le PLR pense qu'il est désormais tant de faire le développement durable et de ne plus seulement en parler. Avec la nouvelle commune, nous avons les moyens de passer de la parole aux actes ».

Selon **M. François Cuche (CC)**, ce dossier est complet, même s'il comporte quelques difficultés de compréhension. Il relève que le risque est mesuré, car la commune ne participe qu'à raison 10% dans la société. Pour prendre l'exemple de la commune de Saint-Aubin, qui part sur un projet semblable à Val-de-Ruz, elle s'engage à hauteur de 50%. De plus, il y a matière à réflexion, parce qu'aujourd'hui c'est dans l'air du temps de développer les énergies renouvelables. Le projet est novateur, car à Val-de-Ruz, il y a eu beaucoup de petits CAD, mais plutôt des projets d'ingénieurs. Ils font peut-être rêver mais ils coûtent beaucoup à la collectivité publique une fois qu'ils sont en activité. Avec l'évolution des choses, force est de constater que ces CAD ne sont plus d'actualité. Il faudra d'ailleurs réfléchir pour les rendre autoporteurs et les densifier.

Le projet présenté est économiquement viable. Il l'est dans l'état présenté sans compter sur la grande usine de Fontainemelon. Il y a beaucoup de bâtiments potentiels à Fontainemelon qui assureraient une productivité de l'ensemble et qui permettraient de fonctionner sans ce gros consommateur. Le Conseil communal a voulu que le CAD passe par un espace dense du village de Fontainemelon. En densifiant et en investissant plus dans le CAD, un rapport positif du rendement est possible.

**M. François Cuche (CC)** ajoute que ce projet a été travaillé par l'ensemble du Conseil communal. Des négociations ont été entreprises avec les services techniques et il était important que ce bois soit valorisé à sa juste valeur. Ce sont des éléments importants à prendre en considération parce qu'au départ ce n'était pas gagné sur Cernier. En effet, les chiffres n'étaient pas bons et la bascule financière était calculée sur le prix du bois. C'est un élément que le Conseil communal ne voulait pas prendre en



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

considération, car il estime que les bûcherons et les personnes travaillant en forêt méritent que le fruit de leur travail soit considéré.

**M. François Cuche (CC)** précise encore que c'est un projet durable qui évolue dans le bon sens, car il n'y aura pas de taxes CO2 sur la chaleur vendue. Ce projet est réalisé avec des partenaires locaux, soit avec Viteos SA qui a un siège à La Chaux-de-Fonds et un autre à Neuchâtel qui sont des villes voisines avec qui la Commune entretient de bonnes relations. Travailler avec Viteos SA est un élément important dans le cadre des relations extérieures avec les villes historiques du canton.

Il faut également être conscient que Viteos SA a travaillé jusqu'ici en avançant un certain nombre d'éléments financiers et le Conseil communal y est sensible. Viteos SA croit à ce projet. Dans ce dernier, certains éléments que le Conseil communal aurait voulu mettre dans le rapport sont arrivés après sa rédaction et ils vont être communiqués. Il a aussi été réfléchi à sortir du projet, mais il y a la convention de fusion à respecter et sortir, c'est comme descendre d'un train en marche : il y aura un coût financier qui n'a pas été chiffré à ce jour. D'autre part, la participation de la Commune aux études préalables a été prise en charge par Viteos SA. Si la Commune arrête le projet, elle devra alors prendre en charge cette participation. Il faut aussi honorer des contrats, comme les Héliotropes qui doivent être chauffés par le CAD. Si le projet s'arrête, la Commune devra payer des dommages et intérêts. De plus, Viteos SA et Contren ont pris des engagements et il y aurait aussi un certain nombre d'éléments liés à l'image de la Commune, par exemple, vis-à-vis des villes partenaires. **M. François Cuche (CC)** demande quelle vision auraient ces dernières si la Commune se désengage alors qu'elles ont donné un signal positif. Il y aurait aussi l'image qui serait dégradée vis-à-vis de futurs partenaires dans le cadre du développement durable. Ce sont des dégâts collatéraux, peut-être peu importants, mais ces éléments ont effleurés le Conseil communal et il à envie d'aller de l'avant, il est prêt à réfléchir à ce projet et aux différents éléments du rapport. Il a également demandé à Mme Josette Frésard d'être présente afin qu'elle puisse donner des éléments et que le Conseil général puisse prendre une décision en toute connaissance.

**M. Claude-Henri Schaller (CC)** explique que lorsque la Commune a hérité du projet, qui se devait d'être poursuivi pour respecter les engagements de la convention de fusion, il y a eu une première discussion. Pour que le premier projet de Cernier soit rentable, le bois aurait dû être vendu entre CHF 0.02 et CHF 0.45 le kWh. Ce prix ne permettait pas de vendre le bois à un prix acceptable par rapport à l'économie forestière et à la rentabilité recherchée dans l'exploitation des forêts. Cela posait aussi un autre problème de fond, à savoir si le contribuable devait, par l'impôt, subventionner le consommateur d'énergie au final. Certains CAD fonctionnent selon ce modèle actuellement. Le problème est que le contribuable paie par l'impôt des baisses de prix à la consommation et pour le Conseil communal, ce n'est pas compatible avec le développement durable. Si la commune souhaite en faire, il faut tenir compte de critères sociaux, écologiques et économiques, et avoir un objectif de rentabilité. Le Conseil communal était d'accord avec Viteos SA. Cette société cherche plus de rentabilité, car c'est une société anonyme qui a l'objectif de dégager des bénéfices. Le Conseil communal voulait retrouver ses « billes » et avoir un prix du bois qui permette de rentabiliser au mieux les forêts et qui permette aux privés de vendre leurs bois à un tarif attractif par rapport au prix du marché. Quand le Conseil communal a repris ce dossier, il visait quatre objectifs. Le premier était de respecter les engagements de la commune de Cernier. Le deuxième était de donner à ce CAD une assise économique durable plus solide que le seul village de Cernier. Le troisième était d'offrir un débouché pérenne aux forêts avec un prix du bois attractif qui permette de lisser dans le temps les fluctuations du marché. Enfin, le quatrième était d'assurer au CAD une gestion technique et économique qui soit professionnelle. Avec un CAD de cette importance, il est impossible d'improviser et ces compétences ne se trouvent pas au Val-de-Ruz, c'est pourquoi le Conseil communal a choisi Viteos SA.

L'extension du projet à la zone habitable contigüe, avec une densité de bâtiments suffisante qu'est Fontainemelon s'est tout de suite dessinée comme une porte de sortie qui serait favorable à Viteos SA et à la Commune. Cette densité du bâti a un autre avantage : elle évite de reproduire certaines erreurs faites lors de la construction du réseau de gaz. L'option proposée avec Fontainemelon a également un



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

avantage indéniable pour la Commune, elle garantit un prix compris entre CHF 0.05 et CHF 0.54 le kWh. Grâce à ce prix, l'activité forestière peut être rentabilisée, ce qui ne veut pas dire que ce prix va rester stable. En effet, si le CAD devient rentable et si des bénéfices sont dégagés, il peut aussi y avoir des répercussions positives pour la Commune sur le prix du bois. Cela donne également à Viteos SA la capacité de pouvoir étendre son marché à moindre coût. Le coût de base pour Cernier s'élève à environ CHF 12 mio et pour CHF 3 mio de plus, l'étendue est possible sur Fontainemelon. En termes d'investissement, c'est très intéressant de pouvoir, avec un coût relativement moindre par rapport à l'investissement de base, s'attirer à terme de gros clients et selon les informations reçues, sur 21 propriétaires sondés à Fontainemelon, 16 sont intéressés. Le Conseil communal cherche aussi à éviter le risque. Le Règlement général impose d'ailleurs de travailler selon le principe de prudence dans la gestion financière. Cette prudence a été prise en compte dans l'étude de marché, pour consolider le projet sur le plan économique. Il en a aussi été tenu compte pour la participation de la Commune qui est de 10% seulement. Ce que le Conseil communal demande ce soir au Conseil général, c'est l'autorisation de rallonger ce que le Conseil général de Cernier avait décidé à l'époque, c'est-à-dire d'augmenter le capital-actions pour pouvoir rendre la participation de la Commune compatible avec l'extension du projet sur Fontainemelon.

En conclusion, il ajoute qu'il est impossible de dire qu'il y a un risque zéro. Ce dernier n'existe pas et le marché peut réserver des surprises. Toutefois, le Conseil communal a fait tout son possible pour négocier avec Viteos SA un accord jouable sur la durée. D'abord, il permet de respecter l'esprit de la convention de fusion. Deuxièmement, il donne une assise plus solide en termes de potentiel de développement grâce à l'extension à Fontainemelon. Enfin pour l'économie forestière, il donne une assise nouvelle et permet d'avoir un marché pérenne, un débouché permanent pour la production des forêts à un prix qui reste attractif sans faire du dumping par rapport aux utilisateurs. Pour finir, la présence de Viteos SA sur le CAD dans le cadre de la société assure le professionnalisme technique et la gestion qu'il faut pour que ce projet soit rentable sur le long terme.

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** demande des explications sur la valorisation des certificats de CO2 et quelques informations sur la viabilité du projet.

**M. François Cuche (CC)** mentionne que le Conseil communal a pris en considération ces éléments dans le cadre des négociations avec Viteos SA. Il ajoute que l'énergie du bois donne droit à une négociation de certificat CO2, cependant ce domaine change rapidement et pour ce point technique, il souhaite que Mme Josette Frésard prenne la parole.

**Mme Josette Frésard (Directrice de Viteos SA)** se dit touchée de la dérogation accordée à son égard et elle remercie le Conseil général de lui donner la parole, avec tout le respect qu'elle doit à cette nouvelle Commune. Elle explique que Viteos SA est une société anonyme qui doit avoir un certain rendement et que des comptes doivent être rendus au conseil d'administration. Il faut savoir aussi que les énergies doivent être autoporteuses et Viteos SA désire vraiment soutenir les énergies renouvelables. Elle ajoute qu'un tiers de la Ville de La Chaux-de-Fonds est chauffé par Viteos SA. La société investit aussi sur la Ville de Neuchâtel et sur Saint-Aubin. Par contre, elle a renoncé à certains projets, comme à Auvier. En effet, elle ne peut pas se permettre d'avoir des projets à long terme qui ne sont pas rentables. Toutefois, Viteos SA a une responsabilité en tant que distributeur d'énergie et doit permettre le développement de projets comme celui-ci. Viteos SA peut se permettre de ne pas avoir de rentabilité au début, la patience étant permise sur des projets à long terme car il y en a d'autres qui fonctionnent et qui sont autoporteurs. En termes de rentabilité, le projet l'est avec la variante 2a à terme sur dix ans, les six dernières années étant positives. Le début est un peu difficile parce que les personnes ne se raccordent pas toutes en même temps et il faut attendre que l'installation de la personne soit en fin de vie avant de le raccorder. C'est pour cela que ces projets demandent de la patience. Certaines personnes veulent changer immédiatement et d'autres viennent de changer leur chaudière et se raccorderont donc plus tard. Le potentiel va en grandissant et c'est de cette manière que ce type de projets se construit.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Toujours en termes de rentabilité, le projet est viable sans l'entreprise à Fontainemelon, cependant Viteos SA espère qu'elle va se raccorder. Des discussions sont en cours afin d'utiliser leur chaudière comme appoint pour le CAD de secours, mais l'entreprise veut également garder sa chaudière pour son processus industriel. Des discussions sont également en cours sur un projet complet avec des panneaux photovoltaïques et elles sont en bonne voie.

Concernant les certificats CO2, ils ont évolué. Actuellement, il y a la fondation KliK qui valorise les économies de CO2 et qui rachète les tonnes de CO2 économisées. Ainsi, Viteos SA a signé récemment un contrat avec la fondation KliK pour le projet Berocad à Saint-Aubin. En ce qui concerne Val-de-Ruz, les certificats CO2 ont été estimés à CHF 50.- alors qu'ils ont été négociés à CHF 100.- pour le projet Berocad. Viteos SA a annoncé un prix de l'énergie à CHF 0.16, qui est un prix raisonnable. Ainsi, le projet est équilibré sur dix ans sans les certificats de CO2 et si une valorisation est possible à CHF 80.-, cela permettra une rentrée d'environ CHF 350'000.-. De plus, si l'entreprise de Fontainemelon se raccorde, cela permettra une bonne rentabilité et il y aura un projet qui, sur dix ans, produira CHF 1 mio de bénéfice avec les certificats CO2 à CHF 50.-. Ce projet doit atteindre trois objectifs. Tout d'abord, il faudra que les clients s'y retrouvent et qu'ils aient des conditions de raccordement et des prix de l'énergie qui soient corrects. Ensuite, les forestiers doivent pouvoir valoriser leur bois dans d'autres régions. Enfin, la société doit pouvoir engranger quelques bénéfices à mettre de côté pour prévoir la suite et en dernier lieu verser des dividendes. Cependant, Viteos SA veut d'abord valoriser le bois et que les clients aient un prix attractif.

Elle remercie le Conseil général de lui avoir laissé la parole.

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** ajoute que le groupe est favorable à ce projet de CAD et ne combattra pas l'entrée en matière. Toutefois, il y a un décalage entre les informations obtenues lors de la préparation du Conseil général et celles communiquées en séance. De ce fait, il a déposé un amendement, au point 4a de l'ordre du jour, mais en fonction des réponses et des informations en sa possession désormais, il va revoir sa position. Il annonce qu'après l'entrée en matière, il demandera une suspension de séance.

**M. André Soguel (PLR)** dit que s'il n'y a pas de cadastre de l'énergie dans la Commune, le projet est donc viable. De plus, les personnes vont s'y raccorder pas par contrainte mais par intérêt. Il demande à Mme Josette Frésard si elle adhère à cette affirmation.

**Mme Josette Frésard (Directrice de Viteos SA)** répond que si l'autorité de la Commune de Val-de-Ruz ne veut pas de cadastre de l'énergie, elle devra se battre un peu plus. Ce cadastre de l'énergie donne une sécurité au projet et la garantie que les clients seront raccordés à la date donnée. En refusant le cadastre de l'énergie, les personnes vont hésiter plus longtemps avant de se raccorder et cela risque de retarder la viabilité du projet. Si cela se décale dans le temps, il en faudra davantage pour augmenter le prix du bois et il y aura plus de difficultés à obtenir de meilleures conditions pour les clients. Elle ajoute qu'un cadastre de l'énergie existe déjà pour la Ville de Neuchâtel.

**M. François Cuhe (CC)** ajoute que lors du montage du dossier, il a été constitué en quatre éléments importants et indissociables. Toutefois, après avoir entendu Mme Josette Frésard, il semble évident que dans le cadre de l'étude de ce dossier, le Conseil communal serait prêt à retirer ce cadastre de l'énergie. Il est vrai qu'il y a un potentiel, mais il faudra plus de temps pour y arriver. Le Conseil communal aimerait soumettre à terme une politique de l'énergie, car il estime que c'est important. Il a bien entendu et compris le Conseil général à ce niveau. Il reviendra avec un rapport sur la politique énergétique de la Commune de Val-de-Ruz lors d'une prochaine séance.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le groupe PLR demande une suspension de séance. **Le président** accorde 15 minutes de pause.





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

A la reprise des débats, **Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *Au vu des éléments apportés en cours de séance par le Conseil communal, nous sommes favorables à une extension du projet englobant la localité de Fontainemelon. Le partenariat avec Viteos SA, dont les projets doivent être autoporteurs, nous paraît suffisamment étudié pour la mise en route de ce projet. En conclusion, nous invitons votre autorité à accepter le crédit d'étude de CHF 51'000.-, d'adopter l'arrêté relatif à la participation de CHF 200'000.- dans la future société de construction du CAD Cernier-Fontainemelon, ainsi que l'arrêté portant modification du plan et du règlement du plan spécial de la zone d'activités mixtes (ZAM) de Cernier. En revanche, nous vous proposons de retirer l'arrêté relatif à l'instauration du principe de l'établissement du plan communal des énergies* ».

**M. André Soguel (PLR)** ajoute que les conditions de travail ont été l'urgence et la précipitation et c'est très difficile de travailler ainsi. De plus, il n'y avait pas assez d'éléments permettant d'être totalement favorable pour le projet. Il y a eu des discussions pendant le week-end, en avant-séance et en séance du Conseil général, cela a forgé une opinion positive pour ce projet. Il espère que c'est la dernière fois que le Conseil général travaille de cette manière.

**M. François Cuche (CC)** annonce que le Conseil communal retire formellement le cadastre des énergies. Il explique qu'il sera étudié une politique de l'énergie au niveau de la Commune. La commission énergie sera saisie de cet objet et le Conseil communal ira de l'avant avec des réflexions à ce sujet. Il a également compris le message du groupe PLR-PDC et il alimentera les réflexions en fonction de cela. Il a aussi appris de l'expérience et il estime qu'il est prématuré d'imaginer un Conseil général juste après les vacances d'été. D'entente avec le bureau du Conseil général, une réflexion sera menée afin de ne plus travailler dans la précipitation. Il remercie l'acceptation de l'entrée en matière.

*Crédit d'étude de CHF 51'000.- pour la réalisation du CAD Cernier-Fontainemelon*

**M. Pascal Truong (JLR)** annonce que le groupe PLR-PDC souhaite un éclaircissement sur la somme demandée de CHF 51'000.-, dont CHF 43'793.- ont déjà été engagés pour la réalisation du CAD de Cernier. Il demande si la différence suffit à financer l'étude déjà réalisée et présentée pour l'extension sur Fontainemelon.

**M. François Cuche (CC)** répond que cette somme suffit. Cela représente le 10% de la somme globale nécessaire pour cette étude. Cette différence est la participation de la Commune de Val-de-Ruz dans le projet. Cette clé de répartition a été négociée avec Viteos SA.

**M. André Soguel (PLR)** précise que l'étude est terminée et l'argent est quasi dépensé. Il n'y a pas de nouvelle étude et il ne faut pas que le Conseil général pense qu'il y en aura une autre.

**M. François Cuche (CC)** ajoute que les choses vont très vite dans ce domaine. Dans ce dossier, il y aurait pu y avoir, dans le cadre de la compétence financière, une dissolution de ces deux éléments et un paiement de l'étude. Cette dernière aurait pu être payée à Viteos SA en début d'année, mais le Conseil communal a préféré grouper les deux montants, car cela permettait au Conseil général de se prononcer sur ce dossier en toute transparence. Les études ont commencé dès le moment où il a été question de faire l'extension sur Fontainemelon. Viteos SA a fait la « banque » sachant que la Commune a un montant à payer sur cette étude.

L'arrêté relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 51'000.- pour la réalisation du CAD Cernier-Fontainemelon est accepté à l'unanimité.

*Participation de CHF 200'000.- dans la future société de construction du CAD Cernier-Fontainemelon*  
L'arrêté relatif à une participation de CHF 200'000.- dans la future société de construction du CAD Cernier-Fontainemelon est accepté à l'unanimité.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Modification du plan et du règlement du plan spécial de la zone d'activités mixtes (ZAM) Cernier*

**Le président** remarque qu'il faut modifier le nom du Département de la gestion du territoire qui s'appelle désormais le Département du développement territorial et de l'environnement.

A l'article 2, article 3.10.2, **le président** annonce qu'il y a un amendement du groupe PLR-PDC qui propose de remplacer le terme « village » par « secteur ».

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** relève que le groupe PLR-PDC a le sentiment que ce terme est un copié collé de ce qui avait été prévu pour la Commune de Cernier. Cependant, étant donné que le projet concerne désormais les villages de Cernier et Fontainemelon, il pense qu'il vaut mieux parler de secteurs.

**M. François Cuche (CC)** ajoute que le Conseil communal ne combat pas l'amendement.

L'amendement est donc accepté.

A l'article 2, article 3.10.3, **le président** ajoute qu'il y a un deuxième amendement du groupe PLR-PDC qui vise à supprimer l'alinéa 2.

**M. Jean-Bernard Steudler (PLR)** explique qu'il est fixé une contrainte en interdisant le déchetage in situ pour cette centrale de chauffe. Il concède que le volume de bois décheté et consommé par semaine (il se monte à 740 m<sup>3</sup> de consommation) est énorme. Or, un déchetage sur place diminue les nuisances de transports. Il n'y a aucune coupe en forêt du Val-de-Ruz qui produit autant de bois pour un seul déchetage. Le déchetageur devra donc se déplacer à différents endroits des forêts et ceci n'a aucune réalité économique. Il demande au Conseil communal d'étudier la meilleure solution.

**M. François Cuche (CC)** répond qu'il prend acte de cet amendement. Il est clair que la Commune peut vivre avec cet élément en moins et le Conseil communal l'accepte. Toutefois, avant de pouvoir réaliser un déchetage sur le site, il faudra faire une petite étude. Cette dernière portera sur la définition des zones de sensibilité au bruit aux alentours d'Evologia.

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** dit qu'il peut entendre qu'il y a des arguments pragmatiques qui rentrent en ligne de compte, mais il réagit parce qu'il pense qu'il y a un souci collatéral de ce chauffage à distance, à savoir les activités culturelles sur le site d'Evologia. Il y a un potentiel de nuisance relativement aigu, souvent le site n'est pas sensible mais parfois il est très sensible au bruit. Il compte sur le Conseil communal de repenser ce retrait d'alinéa par une attention particulière aux nuisances dans tout le développement du projet.

**M. Armand Blaser (CC)** explique que pour que cette zone puisse devenir une zone d'activité mixte avec une adaptation du plan spécial, il faut un rapport qui démontre que les choses sont conformes à la législation. Sur le rapport soumis, il y a une problématique environnementale, soit toute l'étude du bruit généré par l'installation. Les personnes qui se sont penchées sur cette étude disent « *En préambule, il s'agit de considérer qu'il n'y a pas de transformation du bois sur le site* ». Ensuite, il y a une analyse du bruit de la chaudière et des véhicules. Il est parlé d'un maximum de quatre camions par jour. Il a une grande réserve sur la suppression de cet alinéa, car il serait donné le flanc à d'opposants éventuels qui craindraient des nuisances par le bruit et ils pourraient dire que la disposition prise par le Conseil général n'est pas conforme à l'étude qui a été réalisée. Cet élément peut être retiré mais il recommande au Conseil général d'être prudent avant de voter cet élément.

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** explique qu'il n'a pas le sentiment que cet amendement est en contradiction avec la problématique environnementale. Quand il est demandé de retirer l'alinéa 2, cela ne veut pas dire qu'obligatoirement le déchetage aura lieu sur le site. Il demande au Conseil communal



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

d'étudier cette problématique. Cela pourrait être mixte, une partie du déchetage pourrait être réalisé sur le site et l'autre en forêt, selon la saison. Il pense qu'il y a aussi des problèmes de sécurité et d'accessibilité suivant les saisons en forêt. Il se pose encore la question sur l'endroit où se situe la centrale de chauffe. Elle pourrait être mise dans un endroit moins sensible. En résumé, il n'impose pas le déchetage sur le site, mais si l'arrêté est voté tel quel, le déchetage sur le site serait impossible et ce n'est pas ce que veut le groupe PLR-PDC.

**M. Armand Blaser (CC)** est d'accord, mais au niveau du travail des autorités, le Conseil communal devra refaire l'étude du bruit, avec un déchetage partiel, afin de savoir si la Commune est toujours dans des valeurs de planification de l'installation. C'est volontiers qu'il refait cette étude, sachant qu'il est possible que si le 30% du volume est décheté sur place, la Commune reste dans ces valeurs de planification. La déchiqueteuse fait beaucoup de bruit, ce n'est donc pas évident. Si cet amendement est accepté, cela impliquera de refaire cette étude.

**M. Jean-Bernard Stuedler (PLR)** ajoute que la technique évolue rapidement. Dans l'étude, il peut être envisagé de déplacer la centrale de chauffe. Il peut aussi être envisagé un hangar insonorisé pour le déchetage. Il rappelle qu'un déchetage sur le site est économiquement plus profitable.

L'amendement est accepté tacitement.

**Le président** ajoute qu'il faut changer, à l'article 3, la date du préavis du Département du développement territorial et de l'environnement au 12 août 2013.

L'arrêté portant modification du plan et du règlement du plan spécial de la zone d'activités mixtes (ZAM) de Cernier est accepté à l'unanimité.

### 5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 630'000.- pour le changement de 700 luminaires hors normes

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : *« La Commission de gestion et des finances est favorable à la demande de crédit complémentaire en vue du changement de 700 luminaires hors normes, afin de respecter l'échéance légale qui nous est imposée dès 2017. La technologie LED retenue amènera de substantielles économies d'énergie et permettra de moduler l'intensité lumineuse à certaines heures nocturnes. Nous suggérons également de retenir ce type d'éclairage pour les rues secondaires. La participation de Groupe E SA, à hauteur d'environ 30% à titre d'aide à l'assainissement subordonnée à la conclusion d'un contrat de maintenance, permettra de diminuer le montant de l'investissement.*

*Cependant, nous relevons que ce changement de luminaires pourrait induire des frais d'entretien par le remplacement de câblages ou mâts défectueux. Votre commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'adopter ce crédit d'un montant total de CHF 914'904.- TTC. Ce montant fait partie du crédit d'engagement voté le 18 février 2013 ».*

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC relève que si la démarche se justifie techniquement, elle va économiquement dans le sens d'une écologie active. Cette dernière est obligatoire et imposée dans le temps. L'étalement de l'investissement n'est donc pas sujet à discussion. Le passage à une maintenance unifiée pour la Commune va de soi, les démarches et décisions de l'exécutif sont judicieuses. Le rapport, dans sa partie assainissement des installations, est parfois bien trop détaillé, le choix de l'adjudicataire n'étant pas du ressort de l'autorité législative. Il est finalement demandé si le montant de l'investissement est soumis aux lois des marchés publics ou lié aux travaux de maintenance.

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR)** relève que le groupe acceptera ce rapport et le projet d'arrêté y relatif.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. David Moratel (PS)** informe que le groupe PS remercie le Conseil communal pour son rapport et qu'il est favorable à la demande de crédit pour le changement des 700 luminaires hors normes. La technologie LED produit moins d'électricité et permet de moduler l'éclairage durant certaines heures de la nuit et permettra de réduire la consommation d'électricité d'environ 50% dans certains villages. La participation de Groupe E SA dans l'assainissement de l'éclairage public réduira la participation de la commune de 30%. Cette participation est subordonnée à la conclusion d'un contrat de maintenance.

Il rappelle que le Conseil général du Pâquier en 2012 avait accepté une extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures. Il remercie d'avance le Conseil communal de finaliser ce dossier rapidement. En conclusion, le groupe PS acceptera cette demande de crédit.

**M. Alain Lugon (Les Verts)** dit que le groupe des Verts est favorable à la proposition. C'est une solution raisonnable, efficace et logique. Il est intéressant de réfléchir au futur. Il y a des pistes économiques à creuser, par exemple la réduction d'éclairage en milieu de la nuit ou la suppression de certains éclairages. C'est une piste qui mérite d'être creusée.

**M. François Cuche (CC)** dit que le Conseil communal a constaté qu'il y avait une échéance légale pour changer les luminaires qui fonctionnent au mercure. Il s'est approché de son partenaire pour savoir combien il y en avait à Val-de-Ruz. Comme écrit dans le rapport, il y a des communes à deux vitesses. Certaines avaient déjà des contrats de maintenance avec Groupe E SA et d'autres n'en n'avaient pas. Il fallait réfléchir à la maintenance de l'éclairage public qui est un élément incontournable. Dans le cadre de la Commune de Val-de-Ruz, il n'y a pas de services industriels comme cela se pratiquait dans certaines communes. Cependant, avec l'évolution des luminaires et de l'éclairage public, une entreprise spécialisée doit s'occuper de ces éléments relativement sensibles.

Concernant la question sur les marchés publics, le Conseil communal a été interpellé et la question a été étudiée, relève **M. François Cuche (CC)**. Il explique que la situation est particulière. Le Val-de-Ruz fait partie de la zone d'influence de Groupe E SA. Ce dernier propose un contrat d'entretien pour les luminaires. Le geste et le rabais qu'il fait dans le cadre de l'offre dépend de la conclusion d'un de ces contrats d'entretien. De plus, dans le cadre de la loi sur les marchés publics, dans son règlement d'application à l'article 4, il est stipulé : « *Les marchés publics peuvent être adjudés directement, sans appel d'offres, selon la procédure de gré à gré, indépendamment de leur valeur, lorsque l'une des conditions suivantes est remplie, j) le pouvoir adjudicateur peut acquérir des biens à un prix nettement inférieur aux prix usuels à la faveur d'une offre avantageuse limitée dans le temps, notamment en cas de liquidation* ». Il est bien entendu que l'offre de Groupe E SA est limitée dans le temps et se cale sur l'assainissement que la Commune doit faire légalement. De plus, elle est intéressante par le prix qui est proposé.

En ce qui concerne le village du Pâquier, des travaux sont en route, mais un problème technique doit encore être résolu prochainement. Il y a eu un souci de passage d'information. En effet, l'information du Conseil général du Pâquier a mis trois mois pour arriver à l'administration de l'énergie. Groupe E SA proposera un certain nombre d'éléments pour couper cet éclairage, avec néanmoins, un passage piéton éclairé.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté relatif à la mise à niveau de l'éclairage public des villages de la Commune de Val-de-Ruz est accepté à l'unanimité.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### 6. Projet ACCORD et réorganisation du guichet social

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de la forte augmentation des dossiers sociaux à gérer par notre Commune, ainsi que des obligations légales qu'impliquent la mise en place du projet ACCORD. Il est également à noter que trois employées, suite à d'heureux événements, bénéficient de congé maternité qui s'échelonnent jusqu'en avril 2014. Actuellement, au vu de la situation de crise dans lequel se trouve le GSR Val-de-Ruz, il nous semble urgent de prendre des mesures afin de garantir le bon fonctionnement de ce service et de répondre aux nouvelles exigences légales imposées par le projet ACCORD. La création de postes de travail de 1,4 équivalent plein temps, telle que proposée par le Conseil communal, nous paraît justifiée. Elle permettra au GSR Val-de-Ruz d'assumer pleinement les tâches liées à ce dicastère. Toutefois, pour l'année 2013, une aide d'impulsion sera accordée par le canton pour la mise en place de ces structures et la création de places de travail. Au vu des éléments évoqués, votre commission, à l'unanimité des membres présents, est favorable à la proposition de réorganisation du GSR Val-de-Ruz qui vous est soumise et vous recommande de l'accepter.*

**Mme Caroline Küenzi (PS)** annonce que le groupe PS remercie le Conseil communal pour son rapport sur la mise en place de l'antenne ACCORD et la réorganisation du GSR Val-de-Ruz. Le groupe est d'accord pour entériner la décision du Conseil communal d'engager un poste administratif au sein du service social de Val-de-Ruz à 100% et propose d'accepter l'engagement d'un assistant social à 50%. En effet, il constate que le système actuel en matière de frais de personnel n'est pas favorable au GSR Val-de-Ruz. Selon la clé de répartition, le nombre de dossier social est trop faible par rapport à son bassin de population. Le Val-de-Ruz devient alors contributeur pour d'autres. En augmentant son personnel, tout en respectant les normes cantonales, la Commune contribuera au pot commun. Bien entendu, le groupe reste conscient que si d'autres services devaient également augmenter leur personnel, cela représenterait une augmentation généralisée des coûts. Cependant, la charge administrative devenant de plus en plus lourde dans les guichets sociaux, une dotation au niveau du personnel administratif est nécessaire. En effet, le fait de donner des tâches liées à la gestion électronique de documents et au logiciel comptable est plus efficient plutôt que de charger le personnel social. Ainsi, ce dernier pourra mieux se consacrer aux tâches sociales. Pour terminer, une meilleure dotation en personnel pour le service social de Val-de-Ruz permettra aux assistants sociaux un suivi plus régulier dans les dossiers et donc une diminution en maintien des coûts. Le suivi régulier offrira un meilleur contrôle dans les dossiers d'aide sociale pour repérer les abus et les fraudes, et permettra surtout aux assistants sociaux de mettre en place un meilleur accompagnement visant à une réinsertion sociale et professionnelle plus rapide.

**Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts)** annonce que le groupe des Verts remercie les collaboratrices et collaborateurs du GSR Val-de-Ruz pour avoir assumé la surcharge du travail qui leur a incombé durant ces derniers mois. Le groupe remercie aussi le Conseil communal pour avoir pris les mesures qui s'imposaient afin de soutenir les personnes devant faire appel au service social dans ces circonstances.

Elle profite de l'occasion pour ajouter que l'assainissement d'une assurance sociale prise en particulier, comme ce fut le cas avec la dernière révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI) au détriment des autres assurances sociales, révèle un manque de vision stratégique et engendre son lot de souffrance individuelle. Dans ces circonstances, le groupe des Verts soutiendra l'engagement de personnel supplémentaire et l'adaptation des locaux du GSR Val-de-Ruz.

**M. Marcel Carrard (PLR)** informe que le groupe PLR-PDC remercie le Conseil communal pour son rapport complet, clair et précis. Le groupe relève la situation difficile dans laquelle se trouve la Commune face au nombre croissant de dossiers actifs, soit +23% pour les quatre premiers mois de



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

2013. Face à cette situation critique et à l'évolution dramatique des dossiers, le GSR Val-de-Ruz ne peut plus remplir son mandat de façon adéquate et professionnel surtout par manque de personnel. Il est important que les bénéficiaires des services sociaux soient suivis de manière régulière par un personnel disponible et compétent afin de les aider dans leurs démarches de réinsertions professionnelles. Il y a un autre défi à relever, c'est la mise en place de l'antenne ACCORD. La loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) propose une amélioration dans la gestion des ressources sociales par un échange d'informations entre les services concernés. Il est vital de rendre l'action sociale plus rationnelle, cohérente, efficace, accessible et compréhensible pour l'utilisateur. Désormais, toutes les prestations seront fournies par un même office qui gèrera l'ensemble des prestations données, même si la mise en œuvre de l'antenne ACCORD suscitera une charge de travail supplémentaire. De plus, le GSR Val-de-Ruz va faire face à une situation particulière avec des remplacements de personnel à assurer durant plusieurs congés maternités.

En conclusion, afin de remplir au mieux ses tâches, le GSR Val-de-Ruz doit pouvoir se doter de personnel supplémentaire. Le groupe PLR-PDC accepte l'arrêté et le rapport du Conseil communal et le soutient dans sa démarche de réorganisation du service GSR Val-de-Ruz et dans la dotation en personnel complémentaire.

**M. François Cuche (CC)** remercie les groupes pour l'accueil favorable réservé à ce rapport et pour les remerciements adressés aux collaboratrices et collaborateurs du GSR Val-de-Ruz. Il ajoute que ce service travaille sur la corde raide depuis un certain nombre de mois. C'est donc une bouffée d'oxygène que le Conseil général offre au personnel qui pourra vraiment se consacrer en heures et en temps à l'actualité des dossiers. Aujourd'hui la situation est difficile et intenable, et il est ardu de rencontrer les personnes demandeuses d'aide sociale.

Quand il a pris ses fonctions, le Conseil communal a démarré immédiatement une réflexion sur les services sociaux et la façon dont la Commune voulait gérer ce service. Il était primordial de mettre en avant, dans le cadre des services sociaux, la réinsertion sociale et professionnelle. Cette réinsertion est un calcul positif, au niveau économique pur et au niveau humain. Lorsque la rencontre des personnes à l'aide sociale a lieu, il est constaté la grande misère humaine quand ces dernières n'ont plus de perspectives d'avenir. Ces éléments sensibilisent le Conseil communal et c'est la raison pour laquelle, dans le cadre de cette réorganisation, il sera mis un accent particulier sur la réinsertion et il sera aussi recherché un certain nombre de partenaires. D'ailleurs, la Commune joue déjà le jeu entre le service de l'emploi et le GSR.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Le président** corrige le numéro de l'article 4 en 3.

L'arrêté relatif à la réorganisation du GSR Val-de-Ruz est accepté à l'unanimité.

**Le président** décide d'une suspension de séance de 5 minutes.

## 7. Viabilisation du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys

A la reprise des débats, **Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *Votre commission accepte le rapport tel que présenté par le Conseil communal et vous invite à l'accepter* ».

**M. Toni Schmied (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC a accueilli favorablement le rapport du Conseil communal relatif à la viabilisation du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys. Le premier point positif est les échanges de terrains entre les propriétaires et la Commune pour permettre cette viabilisation de ces parcelles. Le deuxième point positif est le fait que les bonnes terres agricoles sont



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

préservées avec ce projet, mis à part un petit détail venant des articles de l'arrêté du Conseil général relatif à l'échange de terrains et à la constitution de servitudes. Le groupe PLR-PDC soutient ce rapport.

**M. Alain Collioud (Les Verts)** annonce que le groupe des Verts soutient ce projet qui a été mis en place grâce à une collaboration efficace entre les propriétaires et la Commune. Toutefois, il regrette la solution prévue pour l'infiltration des eaux claires. Selon le rapport, le terrain ne présente actuellement aucun problème à infiltrer les eaux pluviales. Il ajoute que les solutions individuelles seraient moins coûteuses et l'entretien à long terme n'incomberait pas à la commune. De plus, il serait préférable, pour de futurs projets d'aménagement tels que celui-ci, d'encourager les propriétaires à récupérer ces eaux afin de les utiliser dans les endroits où il n'est pas nécessaire d'avoir de l'eau potable.

**M. Cédric Senn (PS)** annonce que le groupe PS soutient le rapport ainsi que les trois arrêtés.

**M. Armand Blaser (CC)** remercie les groupes pour cet accueil. Il est vrai que la question sur l'infiltration des eaux reste ouverte, notamment liée à la dimension du bassin. Lorsqu'il est parlé d'eaux infiltrées, c'est pour l'essentiel les eaux qui tombent du toit et les places goudronnées. Il trouve intéressant la proposition de dire « Attention, celles des toits peut être récupérées pour arroser le jardin », cependant pour celles des places goudronnées c'est plus difficile. Il faudra dire aux personnes qui vont étudier le dimensionnement de ce bassin de prendre des dispositions pour récolter l'eau des toits.

Il y a eu une question dans un des groupes politiques, lors de l'étude de l'objet. La question était la suivante : « Que deviennent les fonds de réserve pour les équipements des anciennes communes ? ».

**M. Armand Blaser (CC)** explique qu'en étant dans une ancienne commune où il restait peu de choses, il a été interpellé par cette question. Il a jeté un coup d'œil aux comptes et aux bilans 2012 des communes et il a constaté que bien des communes, lorsqu'elles encaissent les taxes d'équipement, les mettent dans un fond et ce fond est sollicité au moment où il est fait une réalisation concrète. Il a trouvé des traces intéressantes à Chévard-Saint-Martin pour environ CHF 1 mio et aux Geneveys-sur-Coffrane pour CHF 704'000.-. Après l'addition de tous ces postes au bilan, le montant se monte à CHF 2'860'000.-. Il n'a encore pas vu le bilan d'ouverture de la comptabilité 2013 de la nouvelle Commune de Val-de-Ruz mais il serait intéressé à voir la concordance avec les bilans de clôture des 15 anciennes communes.

**M. Jan Villat (JLR)** demande pour quelle raison le chemin de desserte et les eaux claires et usées sont considérés comme des équipements de détails alors que l'eau potable est considérée comme équipement de base.

**M. Armand Blaser (CC)** répond que c'est une règle qui découle des bases réglementaires de la Commune. Ce qui est considéré comme équipement de détail est ce qui sert uniquement au propriétaire concerné. Pour celui de base, c'est de l'équipement qui, au-delà des propriétaires concernés, peut intéresser d'autres propriétaires ou d'autres parcelles environnantes. Dans le cas des eaux usées, c'est de l'équipement de détail parce que seules les eaux usées venant des maisons à construire vont être collectées. Dans le cadre de l'eau potable, cette installation permettra de faire un bouclage sur un réseau d'eau au nord de la parcelle et cela dépasse les quelques maisons sur les parcelles, d'où la prise en considération d'un taux correspondant à l'équipement de base.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

### *Echange de terrains et constitution de servitudes*

A l'article 5, **M. Toni Schmied (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC propose de remplacer le terme « habitants » par « bien-fonds ». En effet, il semble plus judicieux de lier les servitudes avec des parcelles, plutôt qu'avec des personnes. Si les propriétaires changent, les servitudes restent liées avec les biens-fonds.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Armand Blaser (CC)** confirme.

L'amendement est accepté tacitement.

L'arrêté relatif à l'échange de terrains et à la constitution de servitudes est accepté à l'unanimité.

### *Modification partielle du plan d'aménagement local*

**Le président** mentionne qu'il faut modifier le titre « Département de la gestion du territoire » en « Département territorial et de l'environnement » et mettre la date du 12 août 2013 pour le préavis de ce dernier, ainsi que pour l'article 2.

L'arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local des Hauts-Geneveys est accepté à l'unanimité.

### *Demande de crédit pour la viabilisation du secteur « Le Calendrier »*

L'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 584'600.- pour la réalisation des équipements du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys est accepté à l'unanimité.

## **8. Rapport relatif à la vente d'un objet immobilier et à l'octroi de superficie pour le local des pansements à Savagnier en faveur de la FSG Savagnier et de la Société des amis de la patinoire**

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *Votre commission approuve le rapport tel que présenté par le Conseil communal et vous propose de l'accepter* ».

**Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS)** explique qu'un gros souci a été exprimé par les citoyens au moment de la fusion : les sociétés locales devaient vivre et continuer d'animer la vie villageoise. Le Conseil communal, par un acte concret, confirme son soutien aux sociétés locales et donne l'occasion au Conseil général d'en faire de même. Le groupe PS soutient ce rapport.

**M. Alain Collioud (Les Verts)** annonce que le groupe des Verts soutient ce projet. Il ajoute que c'est le deuxième arrêté voté en faveur des énergies renouvelables. En effet, la mise en place d'une patinoire naturelle au Val-de-Ruz utilise une énergie renouvelable, soit le froid.

**M. Alain Cosandier (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC a pris connaissance avec intérêt de cette proposition d'octroyer à deux sociétés locales ce petit bâtiment, pour une somme raisonnable. Le groupe a relevé que plusieurs autres bâtiments communaux seront à entretenir ou à vendre à l'avenir. Il ose croire que le Conseil communal trouvera à chaque fois une solution intéressante. Le groupe PLR-PDC acceptera le rapport.

**M. François Cuche (CC)** remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport. Il confirme que la Commune fait le bonheur, avec ce dernier, de deux sociétés locales et va dans le sens de la convention de fusion.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté relatif à la vente d'un bien immobilier et à l'octroi d'un droit de superficie à la FSG Savagnier et à la Société des amis de la patinoire concernant le local des pansements sis sur le bien-fonds 3477 du cadastre de Savagnier est accepté à l'unanimité.





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### 9. Rapport de la Commission des règlements sur la modification du Règlement général

**M. Jan Villat (JLR)** explique que la commission a essayé de répondre à un postulat déposé au Conseil général et aux vœux de l'autorité, de régler la composition des bureaux, plus précisément des présidences. L'arrêté proposé prévoit de régler les présidences de commission proportionnellement au poids politique de chaque groupe, en donnant au moins à chaque groupe la présidence d'une commission et en demandant au bureau du Conseil général d'effectuer cette répartition, sous proposition des présidents de groupes.

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC remercie la Commission des règlements et acceptera le rapport. Toutefois, certains membres du groupe sont déçus que seule la problématique des présidents ait été abordée et que cela n'ait pas été élargi au rapporteur et secrétaire des commissions. Par ailleurs, il acceptera le classement du postulat.

**M. Romain Douard (Les Verts)** annonce que le groupe des Verts est favorable à ce rapport. En tant que minorité, cela permettra un meilleur équilibre des sensibilités politiques. Il remarque qu'il est stipulé dans le rapport « les commissions actuelles et les commissions futures ». Il a interprété les commissions futures comme des commissions qui vont être nommées dans la législature et que cela sera changé pour une future législature.

**Mme Florence Aebi (PS)** annonce que le groupe PS remercie la Commission des règlements et acceptera le rapport.

**M. Jan Villat (JLR)** confirme qu'il s'agit bien des commissions en cours de législature et pour la future législature, la répartition devra être recalculée.

**M. Claude-Henri Schaller (CC)** informe que le Conseil communal a participé aux discussions de la Commission des règlements et qu'il est favorable à cette répartition. Il salue l'esprit de la Commission des règlements et invite le Conseil général à adopter le rapport.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté relatif à la modification du Règlement général (composition du bureau du Conseil général et des commissions) est accepté à l'unanimité.

**Le président** précise que le rapport propose encore le classement de deux postulats. Le premier est un postulat du 19 décembre 2012 visant à réglementer la notion de groupe politique et ses implications et le deuxième du 29 avril 2013 visant à réglementer la composition du bureau du Conseil général et des commissions.

Aucune opposition n'est formulée, les postulats sont donc classés.

### 10. Motions et propositions

Concernant la motion des groupes PS et des Verts « Place des villages », **M. Frédéric Cuche (PS)** explique que la place des villages serait l'héritière de l'Agora grecque et du Forum romain. C'est un lieu de rencontre où les personnes se parlent, font du commerce. Selon Aristote : « Les barbares sont des non-civilisés car ils n'ont pas d'Agora ». Il ajoute que dans une ville moderne, l'Agora est une place publique qui se trouve au croisement des rues piétonnes, des voies de bus, où se trouvent des boutiques, un restaurant, une terrasse, des terrains de jeux. Cependant, Val-de-Ruz n'est pas une ville moderne et la population a encore besoin de se rencontrer, ailleurs que sur le net. Il cite une phrase tirée du Département des infrastructures du Canton de Vaud : « Un village c'est avant tout pour les habitants, pour les enfants, pour les personnes âgées, qui ont chacun leurs besoins et leurs habitudes. La rue, la place sont, par excellence, des lieux d'échanges, de rencontre, de convivialité, qu'il s'agit de



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

réhabiliter ». En effet, depuis plusieurs décennies, la route a dicté l'aménagement des villages, de manière souvent excessive, surtout avec l'augmentation de la circulation et des parkings.

Il demande au Conseil communal et aux membres de la Commission des aménagements urbains, de promouvoir, en collaboration avec les services de l'Etat, des espaces de rencontres, des places de village. Selon lui, il faut favoriser la convivialité et le commerce local, notamment lorsque des travaux importants sont entrepris dans les villages. Dans l'immédiat, tout ne sera pas changé, mais sur le moyen terme, il y a une marge de progrès dans plusieurs villages du Val-de-Ruz. Il propose au Conseil général de soutenir cette motion.

**M. Christian Hostettler (CC)** annonce que le Conseil communal accepte la motion. Il aurait préféré qu'il stipule au troisième paragraphe de la motion « Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de recréer... », plutôt que « Nous demandons au Conseil communal de recréer... ». Il va entrer en matière et voir ce qui peut être réalisé avec la Commission des aménagements urbains et éventuellement avec d'autres personnes.

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** informe que le groupe PLR-PDC est partagé quant à l'acceptation de cette motion. Des réticences sont générées par le flou qui règne lorsque le terme « place des villages » est évoqué. Certes, il n'est pas opposé à ce qu'il y ait dans les villages des lieux de rencontre, mais il souhaite que ces derniers n'entravent pas le trafic et la circulation. Cette motion rallie certains membres pour autant que la fluidité du trafic soit respectée.

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** informe que le groupe des Verts soutient cette motion. Il plaide pour que cette réflexion s'étende plus loin que de simples aménagements d'espaces construits. Une place de village est comme un cœur de vie, un endroit où se passent l'échange, la convivialité et la rencontre. Le groupe des Verts estime important le maintien d'une vie sociale de proximité dans le cadre de la fusion, ce qui avait été promis à la population. C'est avec conviction que le groupe soutient cette initiative.

**Le président** explique qu'une motion est l'étude d'une question et ensuite le Conseil communal doit présenter un rapport au Conseil général.

La prise en considération de la motion est acceptée par 32 voix contre 5 et 2 absentions.

## 11. Interpellations et questions

*Réponse à l'interpellation de Jan Villat concernant la mise en place d'une période scolaire de 13h00 à 13h45 pour les degrés 9 à 11.*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** répond à M. Jan Villat de la manière suivante :

« *« Extraits du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse à la motion Pierrette Erard 99.162, du 10 novembre 1999, « pour une meilleure harmonisation des horaires scolaires et professionnels » (6 décembre 2004) ».*

*Dans son rapport au Grand Conseil du 6 juin 2004, « Le Conseil d'Etat considère que l'harmonisation des horaires scolaires, couplée à une offre parascolaire, est un élément central de politique familiale. De plus, elle est aujourd'hui souhaitée et même revendiquée par la plupart des parents ».*

*« L'harmonisation des horaires scolaires est demandée par les milieux économiques, qui souhaitent pouvoir compter sur un personnel qualifié et disponible. Plus spécifiquement, des horaires scolaires harmonisés et un accueil parascolaire digne de ce nom sont des arguments souvent décisifs pour les cadres des entreprises étrangères qui cherchent à s'établir dans notre canton ».*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

« Enfin, il faut noter que le vieillissement de la population implique, d'une part, que l'économie aura toujours plus besoin de la force de travail des femmes et que, d'autre part, les cotisations qu'elles versent contribuent à l'équilibre financier des assurances sociales ».

« L'État préconise donc une mise en place simultanée des structures d'accueil de la petite enfance, d'un dispositif parascolaire et de mesures relatives à l'organisation scolaire, permettant ainsi de créer une chaîne de l'accueil extra-familial des enfants dès la naissance et jusqu'au terme de leur scolarité, étant entendu que le besoin est fortement concentré sur les 0-12 ans. Les mesures prévues vont dans le sens de la réalité sociale d'aujourd'hui ».

« Comme l'envisage aussi la motion, il serait envisageable d'inviter les autorités communales et scolaires à mettre en place, au sein des établissements scolaires, une "permanence" interne permettant l'accueil des élèves lors des entrées plus tardives – 08h45 par exemple – et des sorties "avancées" – 15h20 par exemple -. (...) Dans ce contexte, les études surveillées, plus communément appelées "devoirs surveillés" dans notre canton, pourraient vraisemblablement reconquérir une place qu'elles ont un peu perdue ».

Enfin, si la question de l'horaire continu à l'école n'est pas abordée dans le rapport du Conseil d'Etat, celui-ci évoque cependant la question de l'accueil des élèves sur le temps de midi : « La problématique est totalement différente pour le degré secondaire un, compte tenu de l'âge et de l'autonomie des élèves concernés. L'organisation d'un dispositif d'accueil adapté à la grandeur de l'école – installation d'une bibliothèque de collège, d'un lieu d'accueil ou encore d'une cantine scolaire – peut répondre favorablement aux besoins des familles et des enfants concernés. Mais il faut relever que les adolescents ressentent souvent une impression de contrôle social qui se dégage des lieux d'accueil; ils cherchent donc à échapper au cadre scolaire et préfèrent se regrouper dans les environs du collège ».

L'interpellation au Conseil communal, déposée à l'annonce des mesures proposées en 2013 dans le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), met en évidence que, neuf ans après la réponse du Conseil d'Etat, et 14 ans après le dépôt de la motion « Erard », la question de l'organisation du temps scolaire et des horaires de l'école reste un sujet sensible et difficile tant pour les autorités politiques que pour les familles. Il s'agit donc de rappeler le contexte de l'école secondaire au Val-de-Ruz, d'explicitier les réflexions qui ont été menées et de détailler la mesure prise, soit la mise en place de l'horaire semi-continu pour les élèves des années 9 à 11.

Aujourd'hui, la commune de Val-de-Ruz offre un accueil parascolaire pour des enfants de 4 à 12 ans maximum, selon ce que la loi prévoit et ceci uniquement dans les villages de Fontaines, Fontainemelon, Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson et Vilars. A Fontaines, ce sont 70 enfants qui utilisent au moins une fois par semaine la structure parascolaire qui offre 30 places d'accueil. L'école de Fontaines comptant 149 élèves, ce sont 47% des élèves qui utilisent la structure sur le temps de midi. Il est à noter que la structure de Fontaines ne peut pas répondre à toutes les demandes à l'heure actuelle.

A partir de l'âge de 12 ans, il n'existe plus de structure d'accueil qui prenne en charge les élèves sur le temps de midi. Les enfants dont les parents travaillent sont seuls à la maison, restent dans les alentours des collèges ou vont dans les grandes surfaces, les portes des établissements scolaires étant pour la plupart fermées durant la pause de midi.

Au niveau du Val-de-Ruz, les premières réflexions quant à la refonte des horaires ont été entamées depuis deux ans. L'un des arguments de départ a été la constatation que, depuis un certain nombre d'années, la direction de la Fontenelle était confrontée à la problématique des élèves terminant à 15h25 et qui, plutôt que de rester seuls à la maison, se retrouvaient en groupe à Cernier Centre et ont commis un certain nombre de déprédations. L'une des réponses à ce problème a été la mise en place d'une surveillance du centre du village par une société de sécurité privée.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Depuis l'année scolaire passée, la direction du CSVR a donc entamé tout un travail de réflexion sur les horaires scolaires, mais aussi sur l'image de l'école et le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement scolaire. Différents paramètres comme les changements du rythme de vie des adolescents, la contrainte des distances et des transports d'élèves, la problématique des élèves terminant l'école très tôt dans la journée qui restent au centre de Cernier, les modifications de la structure familiale et les contraintes professionnelles des parents ont été prises en compte.

Dans un premier temps, pour la rentrée scolaire 2012-2013, seuls les horaires du matin ont été modifiés, passant de 5 à 4 périodes par matinée. La première période commence donc à 08h20 au lieu de 07h35. Dès lors, les élèves de la 8<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année ayant entre 32 et 35 périodes de cours par semaine, la période du matin a dû être reportée en fin de journée. Ainsi, les élèves ont terminé moins souvent à 15h35, et plus souvent à 16h20 ou 17h05. Afin de répondre aux contraintes familiales, une permanence avec des études surveillées a été mise en place entre 07h30 et 08h15 ainsi qu'entre 13h00 et 13h45. Le collège de la Fontenelle est devenu un espace ouvert et un accueil repas a été créé avec la mise à disposition de micro-ondes.

Lors de l'évaluation de la mesure, les éléments suivants ont été mis en évidence :

- Horaire du matin plus adapté au rythme de l'adolescent ;
- Mise en place d'études surveillées dès 07h30, fréquentées par moins de 10 élèves par jour ;
- Moins d'élèves terminent à 15h25 et ont la possibilité de traîner au centre de Cernier jusqu'au retour des parents. Les constatations de la police locale confirment le bénéfice de la mesure ;
- Problème de récréation de l'après-midi, pas de pause de plus de cinq minutes alors qu'ils ont quatre périodes d'école ;
- Remarques de parents lorsque les jeunes arrivent à presque 18h00 à la maison quant à la gestion des devoirs ou des activités parascolaires, sportives ou culturelles ;
- Parallèlement, l'établissement scolaire étant ouvert pendant la pause de midi avec un espace repas, on note une augmentation du nombre d'élèves restant à midi à l'école au cours de l'année. Ce sont essentiellement les plus jeunes qui utilisent cette mesure.

Tenant compte des différentes remarques, plusieurs scénarios ont été envisagés afin d'améliorer le système. Après l'étude de diverses solutions visant à modifier légèrement les horaires de début de cours l'après-midi, la direction et la responsable du dicastère se sont rendu compte des problèmes suivants :

- Déjà actuellement, une partie des élèves les plus éloignés de l'école n'ont que 30 minutes à la maison à midi. Par ailleurs, ils rentrent tard en fin de journée et passent beaucoup de temps dans les transports. Diminuer la pause de midi de 15 minutes rend le temps disponible à domicile insuffisant. D'autre part, d'un point de vue des transports, cela implique plus de bus sur commande et cela ne permet pas forcément à tous les élèves de rentrer plus tôt en fin de journée ;
- Au vu du changement de mode de vie des parents, de plus en plus d'élèves sont seuls à la maison à midi (40% selon les statistiques) ou restent déjà à l'école. Ainsi, à moins de fréquenter les devoirs surveillés, ils bénéficient d'une pause de 11h50 à 13h50 à Cernier ;
- Les études qui ont été menées sur la question des repas pris à l'école confirment les effets positifs sur la socialisation des jeunes.

En ce qui concerne le projet 2013-2014 :

- Les élèves bénéficient d'un espace repas-pique-nique surveillé dans le hall des salles de gym. Ce n'est pas une cantine ! Un membre de la direction assure un piquet en cas de problème et deux personnes formées (du Centre jeunesse de Cernier) sont présentes entre 12h00 et 13h00. Des micro-ondes sont à disposition des élèves. Toutefois, ceux qui le souhaitent peuvent aller manger à



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Evologia pour CHF 10.-. En cas d'intérêt d'un nombre suffisant d'élèves, des repas pourront être livrés par Evologia à la Fontenelle ;*

- *Les élèves n'ont pas l'obligation de fréquenter cet espace repas ni même de rester dans le périmètre scolaire ;*
- *Les devoirs surveillés de 13h00 à 13h45 restent proposés. La bibliothèque est ouverte durant la pause de midi ;*
- *Les élèves terminent au plus tard à 16h20 et plus rarement à 15h25 ;*
- *D'un point de vue social, cela permet aux élèves de se retrouver aussi durant la pause de midi et de partager du temps ensemble, ce qui est parfois difficile en dehors de l'école, les élèves venant de villages dispersés ;*
- *Les élèves de 8<sup>ème</sup> qui sont à la Fontenelle ne sont pas touchés par les modifications d'horaires ;*
- *Les transports de midi continuent à être proposés partout.*

*Effectivement, les jeunes ne pourront plus rentrer tous les jours manger à la maison, ce qui sera un changement pour ceux dont l'un ou l'autre parent est toujours présent. Par contre, de plus en plus de jeunes sont seuls à midi à la maison, et pour ceux-ci, le changement d'horaire est positif.*

*D'un point de vue financier, la mise à disposition de micro-ondes permet aux élèves d'amener leur repas préparé à la maison. Il n'y a donc pas de surcoût.*

*La mise en place de ce nouvel horaire a été validée par le Conseil communal et devra faire l'objet d'une évaluation durant cette année scolaire.*

*Elle entre aussi dans le projet d'école ouverte, école comme lieu de vie apprenant, mais aussi de socialisation. Le Conseil d'établissement scolaire sera bien évidemment associé à cette réflexion déjà menée par la nouvelle direction depuis une année scolaire.*

*A noter enfin que si certains horaires de classes comportent jusqu'à trois fois par semaine une plage horaire à 13h00, bien souvent elle inclut la période de soutien qui ne concerne pas tous les élèves de la classe ou une activité en demi-classe, activité qui n'a lieu que sur un semestre. Enfin, en 11<sup>ème</sup> année, les leçons d'économie familiale avaient déjà lieu sur le temps de midi une fois sur deux. En moyenne, les élèves de 9<sup>ème</sup> année commencent une fois par semaine à 13h00, deux fois en 10<sup>ème</sup> année et trois fois en 11<sup>ème</sup> année.*

*Pour terminer, sur près de 650 lettres envoyées aux parents, la direction a reçu un certain nombre de questions, et, actuellement, moins de 20 téléphones ou courriers de parents inquiets ou mécontents. Et s'il est vrai que le changement d'horaire ne peut pas être favorable à l'organisation de l'ensemble des familles, les élèves commencent déjà à trouver des avantages à cette nouvelle organisation ».*

**M. Jan Villat (JLR)** remercie le Conseil communal pour les nombreux détails. Il constate que les rôles sont inversés, les structures d'accueil parascolaire ayant été mises en place pour aider les personnes qui avaient des difficultés pour les repas de midi. Il espère très vivement que garder les enfants à midi ne devienne pas le cas à l'école primaire.

*Interpellation de M. Pierre-Alain Bueche (PLR)*

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR)** lit son interpellation : « *Le village de Coffrane est confronté à de nombreux problèmes relatifs à la circulation routière. Le trafic est dense, un flot de véhicules légers matin et soir ainsi que de très nombreux poids lourds toute la journée en rapport avec la déchetterie, la centrale à béton, la centrale d'enrobé, les gravières et les décharges. Une pétition avait déjà été adressée l'année dernière à l'exécutif de Coffrane, courrier transmis à votre autorité cette année.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Trois points principaux sont à relever :

- 1) La pose d'une interdiction générale de circuler sur la rue du collège pour tous les véhicules militaires. Il serait utile de compléter cette interdiction par une signalisation adéquate dans le sens Nord – Sud à partir des Geneveys-sur-Coffrane en direction Les Sottards puis giratoire de Boudevilliers ;
- 2) Changer le panneau de circulation à l'entrée EST de Coffrane pour aiguiller les camions qui vont aux Geneveys-sur-Coffrane par Les Sottards au lieu de la rue du Collège ;
- 3) Imposer une limitation à 40 km/h pour tout le village.

Ces mesures, forts peu coûteuses, permettraient d'augmenter notablement la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, de mieux sécuriser la route devant le collège, de protéger davantage les piétons aux abords d'une route sinueuse et de diminuer le bruit pour une majorité des riverains. Que du bénéfique si la volonté est présente !! ».

**Le président** rappelle qu'il sera répondu à cette interpellation lors de la prochaine séance.

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** pose la question suivante : « Il y a environ un mois les habitants de notre commune ont apprécié à sa juste valeur l'embellissement des entrées de village et des fontaines par des fleurs. Par contre les édifices communaux n'ont malheureusement pas subi la même mue excepté quelques endroits qui ont été fleuris grâce à l'initiative (et probablement la bourse) d'employés de la Commune. Sachant que la promotion et la mise en valeur d'une région passe aussi par ce type de démarche, le Conseil Communal peut-il nous dire si c'est une volonté ou un oubli de ne pas fleurir les bâtiments communaux. Peut-il s'engager à rectifier le tir l'année prochaine ? ».

**M. François Cuhe (CC)** répond que le Conseil communal a pu prendre des mesures dans le cadre de l'intendance des bâtiments, car une analyse du temps de travail que représenterait l'entretien des bâtiments fleuris a pu être effectuée. Cette problématique est assez importante : en cas de beau temps, il faut arroser les fleurs et cela représente beaucoup de temps de travail. Cette année, la situation est tendue, c'est pourquoi le Conseil communal a décidé de ne pas fleurir les bâtiments. Pour l'année prochaine, si le temps à disposition le permet, les bâtiments seront fleuris. Il faut être prudent avec le temps de travail à disposition dans le cadre de l'intendance des bâtiments.

Concernant la question posée par M. Pierre-Alain Bueche (PLR) lors de la séance du 24 juin 2013, relative à la halle de matériaux, **M. Armand Blaser (CC)** indique que la réponse a été donnée il y a quelques jours. Le nouveau plan d'affectation qui concerne cette gravière a été acceptée par le Département cantonal concerné et pour la Commune, il n'y a pas encore eu de demande de permis de construire.

**Le président** rappelle que si le Conseil communal donne une réponse écrite, il faut la transmettre à tous les conseillers généraux.

**M. Armand Blaser (CC)** répond que cela va être effectué.

## 12. Communications du Conseil communal

**M. Christian Hostettler (CC)** rappelle la sortie du Conseil général le 28 septembre 2013 en forêt. Pour l'instant, il y a seulement 17 inscriptions et il encourage chacun à s'inscrire.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 28 octobre 2013 aux Geneveys-sur-Coffrane.

La Commune a reçu deux refus du Conseil d'Etat à savoir l'usage de la motion populaire et la nomination de suppléants dans les commissions.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Il rappelle la séance d'information d'une commune en construction le 28 août 2013 à la Fontenelle, ainsi que la soirée d'information de l'école le 23 septembre 2013 à 20h à la salle de musique de la Fontenelle.

**Le président** lève la séance à 22h55.

Au nom du Conseil général

Le président

Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong